



Litige assurance-vie réintégration dans la succession

Par **Nadjos**, le **21/03/2015** à **14:25**

bonjour,

Suite à un litige succession (décès de ma mère) avec ma sœur et concernant une assurance vie souscrite en 2002 et ayant comme seule bénéficiaire ma sœur - renseignements pris il m'est dit qu'il y a possibilité de demander la réintégration du montant perçu soit 35 536 € de primes pour un capital de 37 331,46 € à la date du décès (28.04.2013) tout en sachant qu'en 2008 la vente d'un bien avait rapporté à la défunte 55 000 € - quelles sont les chances d'aboutir et si perte de ce procès, quel montant serais-je condamnée à verser pour dédommagements à ma sœur? il faut savoir que ma mère n'était pas imposable sur le revenu. Merci pour la réponse